*Commune des Avirons*

**Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance ordinaire du 23 septembre 2011**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

**L'an deux mil onze, le vingt trois septembre** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

**Présents :** M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

**Absent :** M. Jean-Daniel DENNEMONT

**Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN** a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 17 / AMENAGEMENT DE LA RD 16**
**- Portion entre le chemin des Troènes et la rue Francis Rivière**
**- Participation financière**

Le Conseil est informé que la Conseil Général a programmé des travaux de sécurisation piétonne sur la RD 16 entre le chemin des Troènes et la rue Francis Rivière.

L'opération comprend des travaux à caractère strictement urbain et des travaux relevant intégralement de la compétence du Département.



*61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS*
*Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65*

Aussi, la charge financière doit être répartie entre les deux collectivités. Les travaux comprennent :

- La réalisation d'un réseau souterrain d'assainissement des eaux pluviales ;
- La réalisation d'un trottoir de chaque côté de la voie ;
- La réfection de la chaussée ainsi que la signalisation verticale et horizontale.

Le coût des travaux est estimé à **202 519.92 euros** TTC. La Commune prend à sa charge 39.67 % des travaux, soit un coût de **80 356.19 euros**. Le solde, soit **124 650.26 euros** est financé par le Conseil Général.

Le Département est maitre d'ouvrage de l'opération. La Commune versera sa participation à l'issue de la réception.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le principe de la constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le Conseil Général pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 16 – PR 8 +200 à 8 + 600 – entre le chemin des Troènes et la rue Francis Rivière.

- Approuver la répartition financière proposée et le cas échéant, autoriser la prise en charge au budget de la Commune ;

- Autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le Conseil Général pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 16 – PR 8 +200 à 8 + 600 – entre le chemin des Troènes et la rue Francis Rivière.

- Approuve la répartition financière proposée autorise la prise en charge au budget de la Commune ;

- Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire**

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★